



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service eau et risques  
Unité eau

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Perpignan, le mardi 20 février 2024

**Recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

Par courrier, réceptionné à la DDTM66 le 29 janvier 2024, vous avez transmis un porté à connaissance daté du 8 novembre 2023 en lien avec la déclaration concernant l'aménagement d'un giratoire et d'un passage inférieur sur la RD 83 de la commune du BARCARES, dossier enregistré sous le numéro 66-2021-00111.

Considérant que les modifications apportées n'ont aucune incidence sur le volet environnemental et en application de l'article R.214-40-3 du Code l'Environnement et qu'il n'y a pas lieu d'établir de prescription complémentaire, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le porté à connaissance évoque une adaptation technique au cours des études complémentaires. Initialement le chantier devait être livré à PMM au plus tard pour le 13 octobre 2024. Aujourd'hui cette date de livraison est remise en cause suite à l'adaptation technique.

Je vous informe que le délai initial de 3 ans inscrit dans le récépissé de dépôt de déclaration daté du 13 août 2021 est prolongé de 2 ans à compter du 13 octobre 2024.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Chef du Service de l'Eau  
et des Risques.**

**Vincent DARMUZEY**

Monsieur le Président de la communauté urbaine  
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE  
11 Boulevard Saint-Assisclé  
BP 20641  
66006 PERPIGNAN Cédex

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site :  
[www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

Mél : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)